

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 MAI 2023

CHANGEMENT À LA DIRECTION DE L'ILR

Nouvelle directrice adjointe de l'Institut luxembourgeois de régulation à partir du 1^{er} mai 2023.

L'ILR a le plaisir d'annoncer que Madame Sandra Wietor a été nommée membre de la direction de l'ILR avec effet au 1er mai 2023 pour une durée de sept ans.

Sandra Wietor succède à Michèle Bram dont le mandat vient à échéance le 30 avril 2023 et qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Sandra Wietor est juriste et a rejoint l'ILR en 2004 où elle occupe depuis 2009 la position de chef du service juridique.

Luc Birgen, juriste, qui a intégré l'ILR en 2007, exercera à partir du 1er mai 2023 les fonctions de Sandra Wietor à la tête du service juridique de l'ILR.

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.
